

## **Compte-rendu de réunion**

**Réunion de l'instance de concertation du 16/11/2009**

*lieu: Boves – cité des Métiers (80)*

### **Étaient présents :**

Voir liste d'émargement

**Diffusion :** participants + invités absents.

### **Objet de la réunion :**

Cette seconde instance de concertation des acteurs de l'éolien en Picardie (services de l'Etat, collectivités locales, représentants des branches professionnelles concernées, représentants des salariés ainsi que représentants du milieu associatif) avait pour ordre du jour la présentation par le cabinet Bocage et le bureau d'études BURGEAP qui assurent l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du volet éolien de l'état des lieux des territoires en matière de paysage, d'environnement, de servitudes et de contraintes techniques opposables au développement de l'éolien ou interagissant avec ce dernier .

Cette présentation était complétée par les interventions de météo France et de RTE pour l'exposé de deux aspects techniques : la problématique liée à l'interaction entre radars météo et éoliennes et la problématique du raccordement électrique des éoliennes. e

Enfin le Syndicat des Énergies Renouvelables et du Conseil Économique et Social de Picarde sur le volet développement économique ont présenté leur vision des enjeux, économiques entre autres, du développement de l'énergie éolienne. .

### **Présentation de l'état des lieux par le Cabinet BOCAGE et le bureau d'étude BURGEAP :**

M. Vanpoucke du cabinet BOCAGE a rappelé les objectifs du MEEDDM pour 2020 en terme de production d'énergie éolienne terrestre soit 19000 MW.

La production d'énergie éolienne de la France était de 4077 MW en septembre 2009. Celle ci devrait doubler en 2010 avec les projets accordés et non installés.

La production de la Picardie était quant à elle d'environ 1100 MW autorisée en octobre 2009 (pour 671 MW en exploitation).

Une première approche quantitative réalisée à partir des pôles de développement et de densification dans les schémas paysagers éoliens départementaux permet d'évaluer un potentiel de production pour la Picardie de 1395 (accordé) à 1900 MW (potentiel) soit une moyenne de 1600MW.

M. Maljournal du bureau d'études BURGEAP a ensuite présenté le contexte patrimonial et technique qui sera complété au fur et à mesure de la collecte des données :

- patrimoine paysager (typologie des grands paysages régionaux, paysages réglementés, paysages emblématiques et paysages à petite échelle.
- patrimoine architectural (périmètre de protection et de vigilance).

Ces enjeux sont ensuite hiérarchisés dans une synthèse.

Une carte synthétique des contraintes techniques (servitudes météo, aéronautiques civiles et militaires et radio fréquence) est ensuite présentée.

### Présentation de la cohabitation entre radar et éoliennes par Météo France :

M Goubet, délégué Météo France pour la Picardie a rappelé le rôle de Météo France en terme de sécurité des biens et des personnes et le rôle des radars dans la prévision des phénomènes météo.

La cohabitation radar éoliennes a ensuite été abordée avec les problèmes générés par la proximité des parcs éoliens et les perturbations sur la mesure doppler des radars.

L'Agence Nationale des Fréquences a établi un compromis, concernant l'implantation des parcs. Ces conclusions sont reprises dans la circulaire interministérielle du 3 mars 2008 :

- De 0 à 5 km : pas de parc possible.
- De 5 à 20 km : coordination, avec des conditions de distances inter-parcs et d'impacts qui s'avèrent très restrictives.

Concernant le radar d'Abbeville qui est le plus impacté par les éoliennes, M. Goubet estime que compte tenu des contraintes fortes dans la zone de coordination des 20 km, peu de projets recevront un avis favorable dans ce secteur qui a atteint ses limites.

### Présentation de la carte du potentiel de raccordement électrique par RTE Système Électrique Nord Est :

Monsieur Devaux, RTE SENE, après avoir rappelé l'organisation de RTE sur la Picardie, présente une carte du potentiel de raccordement électrique qui découpe la région en deux couleurs ;  
En vert est représentée une zone pour laquelle le développement du réseau de transport ne sera pas nécessaire pour accueillir l'éolien.  
En orange sont délimitées deux zones pour lesquelles un développement du réseau sera nécessaire pour accueillir l'éolien.

Tristan Guilloux de la DREAL/ECLAT précise qu'il s'agit d'une première étape basée sur l'éolien. Une prévision à moyen / long terme du développement du réseau sera réalisée avec la prise en compte de l'ensemble des énergies renouvelables. Un schéma de raccordement au réseau électrique sera réalisé dans les six mois suivant la finalisation du futur schéma régional climat air énergie (donc probablement au premier semestre 2011).

### **Les participants sont invités à débattre à l'issue de ces présentations :**

Syndicat des Énergies Renouvelables précise qu'une concertation est en cours avec Météo France pour une meilleure cohabitation radar/éoliennes. Le SER estime les zones de coordination trop restrictives. Il propose de ne pas imposer de distances mais de chercher à réduire les impacts en trouvant des solutions techniques.

L'association Vent de colère rappelle que le principe de précaution doit être appliqué et qu'il faudrait plutôt améliorer l'outil de travail que constitue les radars météo plutôt que de les dégrader.

M. Pignol (DREAL) rappelle que tous les parcs à proximité des radars ne sont pas acceptés. Le principe de précaution nécessite la prudence surtout vis à vis des phénomènes météo de plus en plus violents.

Météo France indique qu'il n'y a pas de solutions techniques satisfaisantes pour l'instant malgré les études en cours avec Nordex et l'ONERA (radaristes européens) pour faire la différence entre éoliennes et phénomènes météo (artefacts) d'autant que ce phénomène n'est pas continu.

Les effets vont au delà de la zone de coordination mais ceux ci étant limités, Météo France accepte de fonctionner en mode dégradé et de limiter à 20 km les servitudes.

Conseil Régional de Picardie : M.Dacheux convient qu'il y a nécessité de produire de l'énergie renouvelable mais il insiste sur les enjeux majeurs de la mission de service public de protection des activités économiques et humaines assuré par Météo France. Il s'interroge sur le besoin d'évolution du suivi des événements météorologiques par MétéoFrance dans le contexte du changement climatique, qui pourrait contraindre davantage les implantations d'éoliennes pour préserver les performances des radars.

Météo France: Le principe de surveillance de l'ensemble du territoire par les stations météo et la quantité d'informations produite ( toutes les minutes) est pour l'instant satisfaisant.

SER.: M. Grass rappelle que les éoliennes sont équipées de système de mesure du vent et de la pression atmosphérique et que les données produites peuvent être fournies à Météo France.

Météo France: Le vent influe sur la température et inversement. Le vent est donc insuffisant pour connaître le climat.

Vent de colère : La Picardie est une région agricole; l'exactitude des prévisions est indispensable dans une démarche de développement durable.

Conseil Régional de Picardie : M.Dacheux souhaite que la prise en compte du patrimoine naturel de la Picardie soit aussi conséquente que l'aspect paysager sans oublier les corridors écologiques et les couloirs avifaunes.

M. Pignol précise que les études d'impact resteront toujours nécessaires dans l'étude des projets éoliens.

M. Guilloux : Le schéma ne sera pas un document figé. C'est un document « vivant » qui devra être complété au fur et à mesure de l'amélioration de l'état de la connaissance.

RTE: Des nouvelles infrastructures pourront être créées ou confortées pour accompagner le développement de l'éolien. Les délais nécessaires à ces projets sont variables selon les types de travaux (lignes enterrées ou aériennes) et varient de 4 à 7 ans .

SER : Pourquoi avoir fait figurer en zone d'exclusion la zone de coordination autour du radar d'Abbeville ?

Bocage : La représentation graphique reste à définir : soit on prévoit une zone d'exclusion totale soit on laisse une marge de négociation (zone de contraintes fortes).

En ce qui concerne les zones de développement potentiel, il ne s'agira de ne pas « sacrifier » les paysages mais d'accompagner celles ci par des règles en vue d'un développement optimal et cohérent.

SER : Il faut avoir une vision à 2020 ; avec les évolutions techniques des radars militaires mobiles on peut descendre à 5 Km la contrainte vis à vis des éoliennes. Pourquoi ne pas prendre en compte la fermeture programmée de la base de Cambrai ?

M. Pignol : La révision et la modification du schéma se fera en fonction des évolutions et sur la base d'éléments fiables. Il ne faut pas apporter d'informations fausses qui bloqueraient par la suite les dossiers

La seconde partie de la réunion de concertation a été consacrée à l'analyse des opportunités économiques du développement de l'éolien pour la Picardie

### Présentation d'une étude par le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER)

M. Grass a présenté les enjeux de la filière de construction et de maintenance des éoliennes :

En France l'éolien génère 7000 emplois en 2008. On estime le potentiel emploi pour l'exploitation et la maintenance des parcs éolien à 30000 emplois en 2012 et 60000 en 2020.

Plusieurs études ont été réalisées pour aider le réseau industriel français à saisir les opportunités de diversification vers les activités de l'éolien.

En Picardie de nombreux sous-traitants travaillent dans le domaine de l'éolien depuis les études jusqu'à la réalisation et l'entretien des machines.

M. Grass cite l'exemple du leader Enercon qui emploie actuellement 235 personnes en France.

Les prévisions pour ce groupe sont de 1000 à 1200 créations d'emplois à l'horizon 2020. Une usine de mats béton est en cours de réalisation en Picardie et sera opérationnelle fin 2010. L'investissement sera de 15 M € à terme. 310 emplois seront créés d'ici 2012.

Le SER estime le coût d'une éolienne de 2 MW à 2.73M€. Sur cette base, l'investissement déjà réalisé pour la région Picardie s'élève donc à environ 1340 M €. Pour 2020 celui ci serait compris entre 3900 et 6300 € (sur la base de 2900 à 4665 MW).

Les retombées locales sont de différentes natures et représentent 30% de l'investissement total :

- La taxe professionnelle (actuellement 2200€/MW/an en moyenne)
- l'injection directe de cet investissement dans l'économie régionale
- les emplois
- l'économie locale

En terme de formation, un projet de BTS maintenance est à l'étude à Amiens sur le modèle de celui qui existe à Charleville Mézières.

### Présentation d'un rapport par le Conseil Économique et Social de Picardie :

M. Cannesson présente l'avis adopté par le CESR le 13/10/2009 relatif à l'énergie éolienne.

Le CESR avait exprimé des craintes sur l'impact paysager face au développement de l'éolien en Picardie.

Il constate également que l'éolien est une activité très réglementée et que le schéma régional apportera davantage de cohérence à l'échelle de la région.

Le CESR a estimé qu'il fallait contribuer à accompagner ce développement en veillant à ce qu'il soit raisonné et maîtrisé.

L'éolien constitue une perspective d'aménagement et de développement pour la région et une ressource d'avenir qu'il convient d'inclure dans une logique de complémentarité avec les autres sources d'énergies renouvelables.

L'enjeu sera de préserver l'authenticité de la région tout en la préparant à relever les défis de demain.

### Les participants sont à nouveau invités à débattre à l'issue de ces présentations :

Vent de colère dénonce la durée des contrats à 15 ans et le manque de visibilité sur une aussi longue période pour des investissements aussi importants. Quelles évolutions techniques ? Quel impact sur le tourisme ? Pourquoi tout miser sur l'éolien et ne pas développer les autres énergies renouvelables ?

ADEME : M. Pibouleu rappelle que nous traitons actuellement le volet éolien du SRCAE et que des études similaires seront réalisées sur les autres énergies renouvelables dans le cadre du schéma régional.

Actuellement l'éolien est la principale source d'énergie renouvelable pour atteindre les objectifs nationaux de 2020. En contrepartie, le photovoltaïque par exemple est moins productif et nécessite beaucoup de surface (10ha pour 1 MW)

Conseil Régional de Picardie : M.Dacheux estime qu'il faut privilégier la sobriété énergétique. Il faut réfléchir sur la façon de limiter les impacts et sur l'utilisation de l'énergie électrique en changeant les modes de vie par une plus grande utilisation des ressources naturelles ; chauffer l'eau avec le soleil, sécher le linge avec le vent...

Il souligne que les MW à économiser sont aussi une source d'activité pour l'artisanat local.

ROSO : dénonce le mélange des genres avec les élus propriétaires fonciers impliqués dans l'éolien. Il propose de systématiser le référendum consultatif afin de permettre aux riverains de projets éoliens de s'exprimer. Dans le nord de l'Oise où se développent des parcs éoliens, les habitants ont le sentiment d'habiter des « sous paysages ». De plus, il dénonce la création de centrales thermiques comme Verberie pour suppléer à l'intermittence des éoliennes.

ADEME explique l'intermittence est essentiellement due à la variation de la consommation. Les centrales thermiques, aujourd'hui des centrales de cogénération à gaz, jouent le rôle que ne peuvent pas jouer le parc nucléaire.

En terme de retombées locales, on peut citer le cas de Montdidier qui investi dans l'éolien pour ensuite pouvoir financer des rénovations de bâtiments publics et des logements par des subventions et des aides (1 parc de 10MW = 500K€/an)

#### Suites à donner :

A la demande des participants, les présentations et notamment les documents du volet éolien seront mis en ligne sur le site Internet de la DREAL.

Chaque participant pourra faire part de ses réactions sur les documents auprès de la DREAL Picardie avant le **lundi 30 novembre**.

Les courriers et courriels seront adressés à l'attention de M. Christian VARLET

christian.varlet@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez les présentations et la circulaire sur le site internet de la DREAL Picardie :  
[http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id\\_article=747](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=747)

**La prochaine réunion de l'instance de concertation aura lieu le 14 décembre 2009 à 9h30 à la cité des métiers de Boves.**

**L'ordre du jour sera consacré à la compilation des données pour le calcul du potentiel éolien régional**